

Pièces pour CARTE D'IDENTITE

| | |
|------------------------------------|---|
| | |
| Épouses et mères | Uniquement le nom de naissance |
| Photos d'identité | 2 photos officielles datant de moins de 3 mois , non découpées, sans lunettes, sans col roulé, sans barrettes, bouche fermée, oreilles dégagées |
| Justificatif de domicile | Un original de moins de 3 mois et sa photocopie (facture d'eau, d'EDF, loyer, bail, impôts...) |
| Personne hébergée | Pour un adulte résidant chez ses parents ou chez une autre personne, fournir une attestation de l'hébergeant, sa pièce d'identité accompagnée d'une photocopie |
| Extrait d'acte de naissance | A demander à la Mairie du lieu de naissance si la carte d'identité n'a plus de validité depuis plus de deux ans ou présenter votre passeport s'il est toujours en cours de validité ou si la date de validité est passée depuis moins de deux ans |
| Perte ou vol | Fournir la déclaration de perte ou vol |
| Mineurs | fournir la pièce d'identité du signataire et sa photocopie. En cas de séparation ou divorce, fournir le jugement original précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant |
| Timbres fiscaux | 25 euros si la carte d'identité ne peut être restituée (perte ou vol) |

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES D'UNE DES MAIRIES CI-DESSOUS :

MAIRIE DE DINAN 02.96.39.22.43 ou 02.96.87.40.65

MAIRIE DE PLOUBALAY 02.96.82.60.60

MAIRIE DE PLANCOET 02.96.84.39.70

MAIRIE DE JUGON LES LACS 02.96.31.61.62